

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 octobre 2011

**SIMPLIFICATION DU DROIT
ET ALLÈGEMENT DES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES - (n° 3787)**

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 239

présenté par
M. Étienne Blanc

ARTICLE 24

À l'alinéa 3, supprimer la dernière occurrence du mot :

« ordonner ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de suppression d'une redite inutile.